**Explications des votes des élus n’appartenant pas à la majorité**

**lors du Conseil Municipal du 14/04/22**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour information** : les élus n’appartenant pas à la majorité n’ont été convié à aucune réunion préparatoire du conseil municipal.

**1/ Approbation PV et CR de la séance du 31-03-2022 et 16-12-2021**

Les modifications apportées au PV du 16/12/2021 nous ont été présentées. (Pas délibération nécessaire).

Contrairement au PV et CR de la séance du 14/04/2022, ceux du 31/03/2022 respectent la véracité et l’intégralité des propos échangés, nous votons POUR.

Par ailleurs, nous adressons à la Mairie une proposition de modification de PV de la séance du 14/04/2022.

**2/ Décisions du maire et informations au conseil**

Pas de vote.

**3/ Projet de territoire de l’intercommunalité CCSA**

Nous remercions l’ensemble des maires de notre intercommunalité pour les futurs projets à mettre en place sur notre territoire et votons POUR.

**4/ CCSA Plan Climat énergies renouvelables de la CCSA**

L’indication donnée pour ce point lors de l’envoi des convocations était :

En ce qui concerne le point PCAET il s'agit de faire un état des lieux des projets en cours .

N’étant associé à aucun projet en cours, et n’ayant reçu aucune explication lors du conseil municipal, nous estimons ne pas pouvoir nous prononcer et décidons de NE PAS PARTICIPER AU VOTE.

**5/ Subvention association locale 2022**

Pour rappel, lors du dernier conseil, nous avions posé différentes questions au sujet des attributions de subvention :

1- Sur l’abandon de la part variable : nous sommes étonné de la réponse apportée par le maire sur le fait que l’an dernier on ne savait pas s’il y allait avoir COVID ou pas ! Il nous semble que cette année le COVID n’est toujours pas éradiqué ! Mais peut-être que notre maire tient des informations de la Haute Autorité de Santé que nous n’avons pas !

2- Sur l’existence d’un règlement d’attribution des subventions : le maire nous explique qu’il n’existe pas de règlement mais qu’il s’agit d’une discussion entre « des gens » qui ensuite vote les décisions. Cela ne vous étonnera pas si on vous dit que nous n’avons pas été convié !

Pour les mêmes raisons qu’au conseil municipal du 31 mars dernier, nous décidons NE PAS PARTICIPER AU VOTE.

**6/ Pont du Gué de Rousset**

Vous savez que nous 4, élus n’appartenant pas à la majorité, avons toujours assuré de notre soutien le collectif du Pont du Gué de Rousset.

Contrairement à ce qu’a voulu laisser croire M. le Maire lors du dernier conseil, la possibilité de subventionnement du Département est bien intervenue par le biais de M. le Conseiller Départemental dès le mois d’octobre 2021. Nous remercions M. Jean-Luc ALIBERT et Mme Géraldine ROUANET pour leur implication et leur travail sur ce sujet.

L’essentiel est la réparation dans les meilleurs délais du pont du Gué du Rousset et c’est pourquoi nous votons bien évidemment POUR.

**7/ Divers**

A l’issue du conseil et le lendemain, nous avons eu confirmation par les trois secrétaires que le mail adressé par un citoyen à l’attention de l’ensemble des élus n’est pas parvenu à la mairie. C’est la deuxième fois que cela se produit. De plus, en parallèle nous avons appris que des mails adressés par des associations n’avaient pas non plus été réceptionnés par la mairie.

Nous nous interrogeons sur ces problèmes répétitifs.